



Csp et Transaction cumul possible ?

Par **csp75**, le **16/09/2013** à **14:12**

Bonjour,

Lors de mon entretien de licenciement économique individuel, Mon paron m'as parlé de Csp (Contrat de sécurisation Professionnel = prise en charge direct par les assedic à 80%) suivi d'une transaction. Nous avons parlé de ça oralement.

Or aujourd'hui ma boite me dit que la transaction n'est pas possible si j'accepte le Csp. (Je n'ai pas renvoyé les papiers du Csp)

Svp Est il vrai que le Csp bloque l'établissement d'une transaction ?

Merci

Par **P.M.**, le **16/09/2013** à **17:41**

Bonjour,

Je ne vois pas pourquoi le CSP bloquerait la conclusion d'une transaction puisque même si vous y adhérez vous pouvez quand même contester le licenciement économique ou engager un autre recours...